



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 74747

Texte de la question

M. Gérard Lindeperg souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur l'injustice dont semblent victimes les professeurs certifiés de l'éducation nationale en retraite. Ces dernières années, ils ont été privés d'un certain nombre de mesures de carrière par rapport à leurs collègues en activité. Il apparaît nécessaire de reconsidérer le dossier, notamment en modifiant l'article 20 du décret du 30 mai 1997, afin que, dans le cadre de la grille indiciaire, les retraités certifiés, quelle que soit la date de la cessation d'activité, puissent bénéficier de la même pension, donc du même indice que les nouveaux ou futurs retraités. Il lui demande, en conséquence, quelle suite il entend donner à cette revendication.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Lindeperg](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74747

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1756